

Privilège

rions officiellement une motion. Comme nous n'avons reçu aucune réponse, la motion sur ces dix jours supplémentaires a été présentée par le député d'Ontario. Le débat a duré 30 heures, après quoi le président est intervenu, comme chacun sait.

On se demandait à ce moment-là si les membres du comité seraient autorisés à présenter des amendements. Comme on l'a fait remarquer avec justesse, une disposition permet au gouvernement d'invoquer le paragraphe 78(3) du Règlement, qui prévoit cette procédure. En effet, elle prive le comité d'un certain pouvoir.

M. Rodriguez: Mais c'est légal.

M. Dorin: Par conséquent, je soutiens que, dans le cas qui nous occupe, le comité tentait de conserver la main-mise sur sa procédure et que, ce faisant, bien qu'il puisse y avoir des problèmes de procédure, il n'y a eu aucun. . .

M. le Président: Un instant. Je demanderais aux députés qui siègent à ma gauche de se rappeler qu'on a fait preuve de beaucoup de patience en autorisant la présentation de ces arguments. J'entendrai le député. Je ne crois pas qu'il en ait encore pour longtemps, alors je l'entendrai.

M. Dorin: Monsieur le Président, j'ai terminé.

M. le Président: Je sais que le député de Kingston et les Îles fait habituellement d'excellentes interventions. Mais j'en ai entendu suffisamment. Je vais m'occuper de cette question. Je vais l'étudier avec soin et je communiquerai le plus tôt possible mes conclusions à la Chambre.

Le député de Kamloops a la parole pour soulever la question de privilège. Son collègue lui a peut-être parlé avant de partir. Compte tenu des circonstances, et des remarques du député de Kamloops en particulier, le député en cause devrait être présent. Je suis prêt à reporter cette affaire à un moment où il sera présent. Il était ici il y a quelques instants. Je demanderais au député de collaborer.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en temps normal, je serais heureux de le faire, mais j'ai pris des engagements pour les jours qui viennent, de

sorte que ce me sera difficile. J'estime qu'il convient de soulever la question le plus tôt possible.

Cependant, je crois qu'il y a une autre question de privilège qui a préséance sur la mienne.

M. le Président: Une fois qu'une demande en bonne et due forme a été faite, le Président a quelque discrétion, surtout s'il sait un peu de quoi il s'agit, pour décider quand il entendra une question de privilège donnée. Je préférerais que le député soit présent. C'est une pratique que j'ai établie pour les deux côtés de la Chambre. Le député de Kamloops pourrait peut-être réexaminer sa position.

• (1650)

La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe a la parole pour soulever la question de privilège.

LE PROJET DE LOI C-56

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Je vous remercie de la patience dont vous faites preuve, monsieur le Président, en écoutant toutes les interventions qui visent à soulever la question de privilège aujourd'hui. Je sais que c'est une journée longue et éprouvante pour vous. Nous avons tous connu des journées longues et éprouvantes cette semaine. Je soulève la question de privilège au sujet du débat. . .

M. le Président: La Chambre pourrait peut-être exprimer les choses en laissant la députée poursuivre ses remarques.

Mme Hunter: Je soulève la question de privilège au sujet du débat qui s'est tenu hier à la Chambre au sujet du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. J'attire votre attention sur cet important dossier dès maintenant, comme l'exige le Règlement de la Chambre.

Mon intervention concerne une décision de la présidente suppléante qui, à mon avis, m'empêche de faire le travail pour lequel j'ai été élue, c'est-à-dire représenter mes électeurs. Les petites entreprises de ma circonscription s'intéressent beaucoup au projet de loi en question. La date du débat était cruciale. Comme en témoignent les nombreuses interventions qui visent à soulever la question de privilège aujourd'hui, ce n'était pas une bonne idée de mettre fin au débat, étant donné l'atmosphère qui règne à la Chambre en ce moment.

Je voulais prendre la parole au sujet du projet de loi, mais on m'a refusé ce droit à cause d'une erreur de la présidence. Après que le député de Saint-Léonard a eu